

PUB

déjà  
ouvert

20 secondes

### D'un tout autre avis

VAUD Les jeunes libéraux-radicaux soutiennent le référendum contre l'interdiction de la mendicité, au nom de l'autonomie des communes. Ils estiment qu'elles doivent être libres de proscrire ou pas la mendicité sur leur territoire. Ils se distancient du groupe PLR du Grand Conseil, qui a largement soutenu l'interdiction.

### Fâcheuse manœuvre

LA CHAUX-DE-FONDS (NE) Un automobiliste de 59 ans a été ralenti par une voiture qui s'était arrêtée pour prendre en charge un passager, dimanche soir. Pour ne pas rester bloqué par la neige, le quinagénaire a alors tenté un dépassement par la droite et a percuté la voiture ainsi que le piéton. Celui-ci a été blessé.

### Le ministre se confie

VAUD Dans un livre intitulé «Fragile pouvoir», présenté hier à la presse, le conseiller d'Etat Pascal Broulis livre ses réflexions sur le pouvoir en 262 anecdotes puisées dans les médias et retravaillées. Candidat à la réélection en avril prochain, le ministre soutient qu'il entend «lancer le débat».

# L'occulte clinique abritait une doctoresse de l'ombre

**BUSSIGNY (VD)** Une femme exerçait sans autorisation dans l'établissement médical fermé en 2015 sur ordre de la justice. Elle vient d'être condamnée.

Une médecin originaire d'une ex-République soviétique vient d'écoper d'une amende de 2000 fr. et devra s'acquitter de 1050 fr. de frais. Elle exerçait sans autorisation dans une clinique de Bussigny, fermée sur ordre judiciaire en mars 2015. L'établissement avait été dénoncé au Ministère public par le CHUV, où cinq patients étaient décédés après avoir été hospitalisés à Bussigny. La doctoresse condamnée «n'avait jamais demandé d'autorisation aux autorités cantonales comme la loi l'exige, note le procureur Eric Mermod. Elle était cependant diplômée dans son pays.»

L'enquête du magistrat se poursuit contre un autre médecin et le créateur de la cli-



L'établissement accueillait surtout des patients étrangers. -F.CELLA/24H

nique. Ils promettaient de soigner une cinquantaine de maladies graves – dont le cancer en phase terminale et l'alzheimer – grâce à une

molécule miracle dont la commercialisation est illégale en Suisse. Plusieurs patients étrangers ont cru à l'efficacité contestée de ce traitement,

### Peu de fraudes

Le terme «clinique» n'est pas protégé, selon le médecin cantonal. Il explique que les autorités ne peuvent les contrôler que lorsqu'il s'avère qu'elles prodigent des soins, et sur dénonciation. Quant aux médecins non européens qui veulent exercer dans le canton, ils doivent déposer une demande via un organisme officiel suisse dans leur pays. Leurs diplômes sont attentivement examinés. La pratique sans autorisation est rare: moins de cinq cas sont identifiés chaque année.

dont les cinq morts du CHUV. Si le remède prétendument miraculeux ne les a pas sauvés, il ne les a pas tués pour autant. En fin de vie, ils ont succombé à leur pathologie. «Personne n'est prévenu pour ces décès», souligne Eric Mermod, qui se concentre sur des infractions à la loi sur les produits thérapeutiques et à la loi sur la santé ainsi que sur des soupçons d'escroquerie à l'encontre du fondateur. -CHRISTIAN HUMBERT

### Crimes financiers pas assez jugés

Trop peu de dossiers financiers débouchent sur un procès. Telle est l'opinion d'Yves Bertossa, premier procureur de Genève, qui a admis dans «Le Temps» que le Parquet devait s'améliorer à ce sujet. Il désire également que la brigade finan-

cière de la police se forme dans les domaines du blanchiment local, du marché de l'art, des faillites frauduleuses et de la corruption. Yves Bertossa juge que les inspecteurs ont trop peu de temps à consacrer à ces thèmes.

PUB

un  
compte

### Sauna en proie aux flammes

LAUSANNE La séance de sport d'une quinzaine de personnes a tourné court, hier. Alors qu'elles se trouvaient dans un fitness de la rue du Valentin, un incendie s'est déclaré dans le sauna, entraînant l'évacuation des lieux. L'une d'elles a été incommodée par la fumée et prise en charge par une ambulance. Selon la police, les causes sont accidentelles et indépendantes d'un éventuel dysfonctionnement du sauna.



Une vingtaine de pompiers sont intervenus sur les lieux. -MMS REPORTER



Déposée hier, l'initiative a recueilli 7500 signatures. -L.FORTUNATI/TDQ

## Voter dès 16 ans: l'idée fait mouche

NEUCHÂTEL L'initiative pour le droit de vote à 16 ans sur demande a récolté un vif succès dans le canton. Un peu plus de 7500 personnes l'ont signée, soit 1500 de plus que le minimum requis. Le texte a été déposé hier à la Chancellerie cantonale. Les parafes devront être vérifiés et validés. L'objectif est d'octroyer le droit de vote sur le plan communal

et cantonal aux jeunes dès 16 ans qui se sentent prêts à assumer cette responsabilité. Ils devront, pour cela, demander leur inscription au registre électoral de leur lieu de domicile pour recevoir le matériel de vote. Une précaution qui vise à «répondre aux craintes d'une instrumentalisation de ces nouveaux votants», selon les initiés. -ATS